



Séance du 12 décembre 2019

Délibération n° 2019/500

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES DE
PROJET ET AUX TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE
D'AMENAGEMENT DE LA GARE ROUTIERE NORD DU PÔLE
D'ÉCHANGES MARNE-LA-VALLÉE CHESSY**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** le rapport n°2019/500 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 3 décembre 2019

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention de financement des études projet et travaux de la deuxième phase d'aménagement de la gare routière nord du pôle d'échange multimodal de Chessy – Marne-La-Vallée, annexée à la présente délibération et autorise le directeur général à la signer ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE